

COMMUNE DE SAINT-SULIAC
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 29 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 15 - Votants: 15

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Suliac, dûment convoqué le 18 avril, s'est réuni en à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Etaient présents : Pascal BIANCO, Ange-René LEBELLOUR, Laurence ALLAIN, Alain TAVET, Rémy BOUVET, Christophe POIRIER, Jean-Claude GALLAND, Magali BOURGES-VERGNE, Jean-Pierre BRIAND, Loïc LUCAS, Colette BORDIER, Liliane RAMÉ, Michèle COUTURIER, Anne-Claire LEIGNEL, Erik PERDRIEL, conseillers municipaux.

Etaient absents : Néant.

A été élu secrétaire de séance : Erik PERDRIEL.

DELIBERATION N° 2014/28

Affichée le 02.05.2014

Objet : Aides attribuées à l'école publique pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé concernant, d'une part, les sommes allouées annuellement pour aider au financement des fournitures scolaires, des activités pédagogiques et des transports pour les élèves de l'école publique et, d'autre part, la subvention de Noël 2014 et la voile scolaire 2014.

Après en avoir délibéré,

→ **Décide à l'unanimité d'**attribuer les aides suivantes à l'école publique pour l'année 2014 :

	ECOLE PUBLIQUE 95 élèves
Fournitures scolaires :	45€ x 95 = 4 275.00€
- reliquat n-1	+ 229.09€
TOTAL →	4 504,09€
Activités pédagogiques et transports :	35€ X 95 = 3 325.00€
- reliquat n-1	+ 1 280.03€
TOTAL →	4 605.03€
Voile scolaire	1 591€
Subvention Noël 2014	400€

DELIBERATION N° 2014/29

Affichée le 02.05.2014

Objet : Remboursement de frais à la commune par les budgets annexes pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal,

Monsieur Le Maire expose que chaque année il est prévu au budget primitif un remboursement de frais à la commune par les budgets camping, port, C.C.A.S., assainissement et commerce et habitat pour le travail effectué par les employés communaux et les divers frais administratifs réglés sur le budget communal.

Les prévisions pour le B.P.2014 sont les suivantes :

CAMPING : Coût salarial régisseur : 9 640 €
Coût salarial des employés communaux : 7 665 €
Coût élu délégué camping : 920 €
Forfait personnel administratif : 525 €
Frais divers (photocopies, logiciel...) : 5 250 €
TOTAL A REVERSER PAR LE CAMPING : 24 000 €(art. D 6215)

PORT : Coût salarial régisseur : 180 €-
Coût salarial employé communal : 3 380 €
Coût élu délégué : 670 €
Forfait personnel administratif : 470 €
Frais divers (logiciel, photocopies, frais de traitement) : 5 300 €
TOTAL A REVERSER PAR LE PORT : 10 000 €(art. D 6215)

C.C.A.S.: Coût élu délégué : 360 €

Forfait personnel administratif : 390 €
Frais divers : 750 €
TOTAL A REVERSER PAR LE C.C.A.S : 1 500 € (art.D 6215)

ASSAINISSEMENT : Coût de l'élu délégué : 500 €
Forfait personnel administratif : 4 000 €
Frais divers : 500 €
TOTAL A REVERSER PAR L'ASSAINISSEMENT : 5 000 €

COMMERCE et HABITAT : Coût de l'élu délégué : 360 €
Forfait personnel administratif : 390 €
Frais divers : 500 €
TOTAL A REVERSER PAR LE COMMERCE ET HABITAT : 1 250 €

Après en avoir délibéré,

→ **Décide à l'unanimité**

- De reverser ces sommes soit 41 750 € suivant le détail ci-dessus sur le budget communal pour l'année 2014.

DELIBERATION N° 2014/30

Affichée le 02.05.2014

Objet : Demande de subvention pour l'acquisition de livres pour la bibliothèque et les sentiers de randonnée – contrat territoire – 2014.

Les demandes de subvention au titre du contrat de territoire devant être déposées auprès du Conseil Général, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour les inscriptions suivantes : Acquisition de livres pour la bibliothèque - entretien des chemins de petites randonnées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

→ **Décide à l'unanimité**

- D'inscrire les opérations suivantes pour être subventionnées au titre du contrat de territoire 2014 :
 - 1) acquisition de livres pour la bibliothèque (volet 3) pour un montant H.T. de 834€ soit 1000€ TTC.
 - 2) entretien des chemins de petites randonnées (volet 3) pour un montant H.T. de 3 000€ SOIT 3 600€ TTC.
- De charger Monsieur Le Maire des dossiers à établir pour ces demandes.

DELIBERATION N° 2014/31

Affichée le 02.05.2014

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 DE L'ASSAINISSEMENT ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014.

Le Conseil Municipal,

- Vu les comptes administratifs de l'exercice 2013,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 pour l'assainissement,
- Constatant que les comptes administratifs présentent un **excédent d'exploitation cumulé de 38 894.17€ pour l'assainissement.**

→ **Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2013 au Budget primitif 2014 comme suit :**

Excédent au 31/12/2013 (cumul)	38 894.17 €
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	38 894.17€
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur).....	0.00 €(R.F.002)

→ **Vote à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement qui s'équilibre en section de fonctionnement à 45 986.46€ et en section d'investissement à 916 035.77€.**

DELIBERATION N° 2014/32

Affichée le 02.05.2014

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 DU PORT ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014.

Le Conseil Municipal,

- Vu les comptes administratifs de l'exercice 2013,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 pour le Port,
- Constatant que les comptes administratifs présentent un **excédent d'exploitation cumulé de 36 407.92€ pour le Port.**

→ **Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2013 au Budget primitif 2014 comme suit :**

Excédent au 31/12/2013 (cumul)	36 407.92 €
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	36 407.92€

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) 0.00 €(R.F.002)
→ **Vote à l'unanimité le budget primitif du Port qui s'équilibre en section de fonctionnement à 64 750€ et en section d'investissement à 130 160.47€.**

DELIBERATION N° 2014/33

Affichée le 02.05.2014

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 DU CAMPING ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014.

Le Conseil Municipal,

- Vu les comptes administratifs de l'exercice 2013,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 pour le camping,
- Constatant que les comptes administratifs présentent un **excédent d'exploitation cumulé de 16 099.40€ pour le camping,**

→ **Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2013 au Budget primitif 2014 comme suit :**

Excédent au 31/12/2013 (cumul) 16 099.40 €
Affectation complémentaire en réserves (**compte 1068**) **16 099.40€**
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) 0.00 €(R.F.002)

→ **Vote à l'unanimité le budget primitif du camping qui s'équilibre en section de Fonctionnement à 53 300€ et en section d'investissement à 39 803.20€.**

DELIBERATION N° 2014/34

Affichée le 02.05.2014

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 DU COMMERCE ET HABITAT ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014.

Le Conseil Municipal,

- Vu les comptes administratifs de l'exercice 2013,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 pour le commerce et habitat,
- Constatant que les comptes administratifs présentent un **excédent d'exploitation cumulé de 12 981.88€ pour le commerce et habitat,**

→ **Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2013 au Budget primitif 2014 comme suit :**

Excédent au 31/12/2013 (cumul) 12 981.88 €
Affectation complémentaire en réserves (**compte 1068**) **12 981.88€**
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) 0.00 €(R.F.002)

→ **Vote à l'unanimité le budget primitif du commerce et habitat qui s'équilibre en section de fonctionnement à 22 300€ et en section d'investissement à 211 150.30€.**

DELIBERATION N° 2014/35

Affichée le 02.05.2014

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 DE LA COMMUNE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014.

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2013,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 pour la commune,
Constatant que les comptes administratifs présentent un **excédent d'exploitation cumulé de 86 708.42€ pour la commune,**

→ **Décide (modalités du vote à préciser) d'affecter le résultat d'exploitation 2013 au Budget primitif 2014 comme suit :**

Excédent au 31/12/2013 (cumul) 86 708.42 €
Affectation complémentaire en réserves (**compte 1068**) **86 708.42€**
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)..... 0.00 €(R.F.002)

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Vu le budget principal 2014, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de **292 424€**,
Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population **sans augmenter la pression fiscale**,

→ **Décide à l'unanimité**

- de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit :

- Taxe d'habitation = 12.88 %
- Foncier bâti = 14.16. %

- Foncier non bâti = 39.24 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- de charger Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

→ Vote à l'unanimité le budget primitif de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 779 883.98€ et en section d'investissement à 1 246 345€.

Informations diverses :

- Rapport des vice-présidents de commission et prochaines réunions à noter .
- Tableau des permanences pour les élections européennes.

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, Le Maire lève la séance à 22h55 heures.

Le Maire,

Le 30 avril 2014

Le secrétaire de séance